

**CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la MRC du Haut-Saint-François tenue au centre administratif de la MRC le mercredi 20 mars 2019, à 19 h 30.

- 1/ Ouverture de l'assemblée
- 2/ Présence des représentants municipaux

Robert G. Roy, préfet  
Nathalie Bresse, Ascot Corner  
Denis Dion, Chartierville  
Mariane Paré, Dudswell  
Bertrand Prévost, Hampden  
Céline Gagné, Lingwick  
Iain MacAulay, Scotstown  
Gray Forster, Westbury

Walter Dougherty, Bury  
Sylvie Lapointe, Cookshire-Eaton  
Lyne Boulanger, East Angus  
Johanne Delage, La Patrie  
Germain Boutin, Newport  
Richard Tanguay, Weedon

Ainsi que : Dominic Provost, directeur général, secrétaire-trésorier  
Lyne Gilbert, secrétaire de direction

- 3/ Adoption de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2019-03-9259**

Sur la proposition de Bertrand Prévost, **IL EST RÉSOLU**

D'adopter l'ordre du jour suivant

- 1/ Mot de bienvenue et ouverture de l'assemblée
- 2/ Présence des représentants municipaux
- 3/ Adoption de l'ordre du jour
- 4/ Intervention du public dans la salle
- 5/ Invités et membres du personnel
  - 5.1 Yves Gilbert - Rapport annuel de la Commission scolaire des Hauts-Cantons
- 6/ Adoption du procès-verbal et suivi
  - 6.1 Assemblée ordinaire du 20 février 2019
  - 6.2 Assemblée extraordinaire du 12 mars 2019
  - 6.3 Suivi du procès-verbal
    - 6.3.1 Projet IHV et cellulaire : régionalisation
- 7/ Aménagement, urbanisme, cours d'eau et forêt
  - 7.1 Procès-verbal de correction relatif au règlement de contrôle intérimaire no 469-18
  - 7.2 Canton de Lingwick – Conformité au schéma d'aménagement et de développement du règlement numéro 349-2019
  - 7.3 Ferme Les 3 pouces verts – Appui de la MRC au dépôt d'une demande d'autorisation à la CPTAQ
- 8/ Administration et finances
  - 8.1 Adoption des comptes
  - 8.2 Nomination du nouveau Directeur du département d'administration et secrétaire-trésorier adjoint
  - 8.3 Signataires des effets bancaires
  - 8.4 Activités du préfet

- 9/ Environnement
  - 9.1 Suivi atelier de travail : entérinement des orientations (dossiers PGMR et conformité des fosses)
- 10/ Évaluation
- 11/ Sécurité publique – civile – schéma de risques incendie
- 12/ Projets spéciaux
  - 12.1 Acquisition d'un système de transport intelligent dans le cadre du projet de la région de l'Estrie
  - 12.2 PAGIEPS : politique d'investissement et processus d'analyse des projets, répartition de l'enveloppe
  - 12.3 Démarche globale intégrée de développement :
    - 12.3.1 Nouvelle structure de gouvernance (vs Collectif territorial et vs Équipe de développement des municipalités (suivi FDT-local)
    - 12.3.2 Campagne de rétention / attraction de population Ose le HAUT
- 13/ Développement local
  - 13.1 Lac-à-l'épaulé TME : orientations FARR année 3, révision des priorités régionales et projet de regroupement Cantons-de-l'Est
- 14/ Comité administratif de la MRC – procès-verbal
  - Aucune réunion
- 15/ Intervention du public dans la salle
- 16/ Correspondance
- 17/ Questions diverses
  - 17.1 Transplant Québec
  - 17.2 RICEMM
  - 17.3 Marche /Cours
- 18/ Levée de l'assemblée

**ADOPTÉE**

4/ Intervention du public dans la salle

Denis Veilleux de Westbury revient sur la rencontre concernant Valoris qui a eu lieu à Bury le 16 mars.

5/ Invités et membres du personnel

- 5.1 Yves Gilbert, président et Martial Gaudreau, directeur général de la Commission scolaire des Hauts-Cantons – Rapport annuel de la Commission scolaire des Hauts-Cantons

Monsieur Yves Gilbert accompagné par Martial Gaudreau, passent en revue le rapport annuel 2017-2018 et présentent le plan d'engagement vers la réussite.

6/ Adoption du procès-verbal et suivi

- 6.1 Assemblée ordinaire du 20 février 2019

**RÉSOLUTION N° 2019-03-9260**

Sur la proposition de Lyne Boulanger, **IL EST RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 20 février 2019.

**ADOPTÉE**

6.2 Assemblée extraordinaire du 12 mars 2019

**RÉSOLUTION N° 2019-03-9261**

Sur la proposition de Johanne Delage, **IL EST RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 12 mars 2019.

**ADOPTÉE**

6.3 Suivi du procès-verbal

6.3.1 Projet IHV et cellulaire : régionalisation

Une rencontre s'est tenue avec le député d'Orford, responsable du déploiement IHV sur tout le territoire de la province. Les MRC de l'Estrie ont profité de cette rencontre pour lui présenter où en étaient les MRC de l'Estrie qui ont fait une priorité de ce dossier. Un montant de 500 000 \$ avait été accordé soit 100 000\$ chacune des 5 MRC dans le cadre du programme Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), pour la réalisation des études préliminaires.

Nous avons insisté sur le caractère service essentiel du dossier et les limites de compter sur le privé pour y répondre. Par ailleurs, le gouvernement cherche actuellement la meilleure solution au moindre coût et plusieurs ministres priorisent le privé. Un projet pilote estrien est en préparation pour être déposé malgré tout, par le biais du député d'Orford.

7/ Aménagement, urbanisme, cours d'eau et forêt

Madame Nathalie Laberge est présente pour le point 7

7.1 Adoption du procès-verbal de correction relatif au règlement de contrôle intérimaire numéro 469-18

**RÉSOLUTION N° 2019-03-9262**

Sur la proposition de Céline Gagné, **IL EST RÉSOLU**

**D' le procès-verbal de correction relatif au règlement de contrôle intérimaire numéro 469-18.**

**ADOPTÉE**

7.2 Canton de Lingwick – Conformité au schéma d'aménagement et de développement du règlement numéro 349-2019

**RÉSOLUTION N° 2019-03-9263**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil du canton de Lingwick a adopté, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), pour son territoire, le règlement suivant :

- Règlement numéro 349-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 264-2008-1 afin d'autoriser de nouveaux usages à l'intérieur de la zone M-5.

**CONSIDÉRANT QUE** conformément aux dispositions de l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), la ville a transmis à la MRC ce règlement le 6 mars 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC doit donner son avis sur la conformité de ce règlement dans les cent vingt (120) jours de l'expiration du délai prévu à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), soit au plus tard le 4 juillet 2019;

Sur la proposition de Johanne Delage, **IL EST RÉSOLU QUE** le conseil de la MRC Le Haut-Saint-François rende l'avis suivant :

- Le règlement numéro 349-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 264-2008-1 afin d'autoriser de nouveaux usages à l'intérieur de la zone M-5 est conforme au schéma d'aménagement révisé en vigueur à ce jour. À titre de référence, le certificat porte le numéro **R19-01**.

**ADOPTÉE**

7.3 Ferme Les 3 pouces verts – Appui de la MRC au dépôt d'une demande d'autorisation à la CPTAQ

**RÉSOLUTION N° 2019-03-9264**

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission de protection du territoire agricole du Québec, ci-après citée [la Commission], a fait droit à une demande à portée collective en vertu de l'article 59 de Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles sur le territoire de la MRC (décisions 377648 et 341291);

**CONSIDÉRANT QUE** les paramètres des décisions 377648 et 341291 de la Commission ont été intégrés au règlement de contrôle intérimaire numéro 466-18 afin de rendre ceux-ci applicables sur le territoire de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** les décisions 377648 et 341291 permettent le dépôt d'une demande d'autorisation à la Commission pour la construction d'une résidence sur une propriété vacante d'au moins 10 hectares après la mise en place d'activités agricoles substantielles;

**CONSIDÉRANT QUE** le dépôt de cette demande d'autorisation est conditionnel à une recommandation positive de la MRC et l'appui de la Fédération de l'UPA-Estrie;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ferme Les 3 pouces verts est située sur le lot 4 486 865 cadastre du Québec d'une superficie de 24,7 hectares sur le territoire de la ville de Cookshire-Eaton;

**CONSIDÉRANT QUE** cette propriété acquise en 2012 est vacante et située à l'intérieur de l'affectation « Agricole » au schéma d'aménagement et de développement de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis 2012, les propriétaires ont réalisé de nombreux investissements sur le lot 4 486 865 afin de développer leur exploitation agricole, soit la production de petits fruits (bleuets, framboises et fraises), l'élevage de poules pondeuses et de grain ainsi que l'apiculture;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis 2012, les propriétaires ont construit les infrastructures nécessaires afin d'assurer la pérennité de l'exploitation agricole du lot 4 486 865 (étable, bâtiment de service, silo à moulée, système d'irrigation et de drainage);

**CONSIDÉRANT QUE** depuis 2012, les propriétaires ont acquis la machinerie nécessaire à l'exploitation agricole du lot 4 486 865;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ferme Les 3 pouces verts est membre de la marque régionale « Créateur de saveurs Cantons-de-l'Est »;

**CONSIDÉRANT QUE** cette exploitation agricole a également développé des partenariats avec d'autres entreprises dans la région, dont la brasserie des 11 comtés pour la fourniture de petits fruits et de miel;

**CONSIDÉRANT QUE** les états financiers de l'exploitation agricole démontrent une croissance continue des revenus depuis 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** l'analyse du plan d'affaires déposé par les propriétaires démontre la viabilité de l'exploitation agricole et que ceux-ci ont manifesté leur intérêt à poursuivre la production et accroître celle-ci dans les prochaines années;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires désirent également diversifier leur exploitation afin de permettre la transformation de leur production;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires travaillent à temps plein sur l'exploitation agricole du mois d'avril au mois de novembre;

**CONSIDÉRANT QUE** l'absence de résidence sur le lot 4 486 865 oblige les propriétaires à se déplacer afin de s'occuper de la terre limitant les perspectives d'accroissement des activités agricoles malgré les efforts déployés;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires désirent déposer une demande d'autorisation à la Commission afin de pouvoir construire une résidence sur le lot 4 486 865;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande rencontre le cadre établi par les décisions 377648 et 341291 de la Commission et par le fait même les dispositions du règlement de contrôle intérimaire numéro 466-18 de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif agricole de la MRC a étudié cette demande lors de sa séance du 14 janvier 2019 et recommande au conseil de la MRC d'appuyer celle-ci;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération de l'UPA-Estrie a étudié cette demande et appui celle-ci comme en fait foi son avis positif daté du 18 mars 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Céline Gagné, **IL EST RÉSOLU QUE** le conseil de la MRC Le Haut-Saint-François rend l'avis suivant :

- La MRC Le Haut-Saint-François appuie le dépôt de la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de la Ferme Les 3 pouces verts afin de permettre la construction d'une résidence sur le lot 4 486 865 cadastre du Québec sur le territoire de la ville de Cookshire-Eaton. Cette demande rencontre les critères de dépôt établis aux décisions 377648 et 341291 et par le fait même aux dispositions du règlement de contrôle intérimaire numéro 466-18 de la MRC.

**ADOPTÉE**

## 17.2 Réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic (RICEMM)

Rappel de la rencontre qui aura lieu à l'Astrolab du Mont-Mégantic, le 28 mars prochain à 13h. Madame Laberge informe les élus qu'il y aura sur

place des représentants de cinq compagnies qui offrent des produits d'éclairage conformes à la réglementation. Il y aura aussi des discussions sur les difficultés à faire respecter le règlement sur l'éclairage extérieur.

## 8/ Administration et finances

### 8.1 Adoption des comptes

#### **RÉSOLUTION N° 2019-03-9265**

Sur la proposition de Lyne Boulanger, **IL EST RÉSOLU** de procéder à leur paiement comme suit :

Comptes à payer :	février 2019	357 496,53 \$
Salaires :	février 2019	48 474,35 \$

**ADOPTÉE**

Je soussigné, Dominic Provost, secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Saint-François, certifie que la MRC dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

---

Dominic Provost, secrétaire-trésorier

### 8.2 Nomination du nouveau directeur du département d'administration et secrétaire-trésorier adjoint

#### **RÉSOLUTION N° 2019-03-9266**

**CONSIDÉRANT** l'offre d'emploi publiée par la MRC pour le poste de directeur du département d'administration et secrétaire-trésorier adjoint;

**CONSIDÉRANT QUE** Michel Morin est le candidat retenu par le comité de sélection;

**CONSIDÉRANT QU'**il a accepté les conditions de travail proposées;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Walter Dougherty, **IL EST RÉSOLU**

**QUE** le conseil de la MRC du Haut-Saint-François embauche Michel Morin au poste de directeur du département d'administration et secrétaire-trésorier adjoint

**ADOPTÉE**

### 8.3 Signataires des effets bancaires

#### **RÉSOLUTION N° 2019-03-9267**

Sur la proposition de Bertrand Prévost, **IL EST RÉSOLU**

**QUE** les signataires des effets bancaires de la MRC du Haut-Saint-François soient Robert G. Roy, préfet, Richard Tanguay, préfet suppléant, Dominic Provost, directeur général, secrétaire-trésorier et Michel Morin, secrétaire-trésorier adjoint;

**QUE** pour les opérations courantes, la signature de deux signataires est requise;

**QUE** pour les chèques, deux signatures soient requises, soit le préfet ou son suppléant et le secrétaire-trésorier ou son adjoint

**ADOPTÉE**

#### 8.4 Rapport d'activités du préfet

Le rapport d'activités du préfet est déposé.

### 9/ Environnement

#### 9.1 Suivi de l'atelier de travail : entérinement des orientations (dossiers PGMR et conformité des fosses septiques)

Dépôt des orientations discutées lors de l'atelier de travail du 12 mars dernier concernant le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et de la conformité des fosses septiques. Il est demandé à chacune des municipalités de nommer le responsable de chacun des deux dossiers.

### 10/ Évaluation

Aucun point

### 11/ Sécurité publique – civile

Aucun point

### 12/ Projets spéciaux

#### 12.1 Acquisition d'un système de transport intelligent dans le cadre du projet de la région de l'Estrie

##### **RÉSOLUTION N° 2019-03-9268**

**CONSIDÉRANT** l'importance d'offrir un service adéquat en transport de personnes sur notre territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** l'absence de certains services sur notre territoire et en fonction des besoins des personnes, des offres de transport doivent également permettre des déplacements à l'extérieur de notre territoire;

**CONSIDÉRANT QU'**un outil technologique est essentiel pour favoriser l'interconnexion des services de notre MRC avec les territoires et entreprises proposant des offres de transport de personnes;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de faire l'acquisition d'un outil technologique permettant l'intégration de plusieurs modes de transport collectif régionaux et la répartition des usagers à travers les différents services de transport collectif des territoires de MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Haut-Saint-François et les cinq (5) MRC partenaires (Coaticook, Brome-Missisquoi, Haute-Yamaska, Memphrémagog et des Sources) ne possèdent aucun outil permettant l'interconnexion;

**CONSIDÉRANT QU'**un nouveau logiciel permettrait d'effectuer les tâches suivantes : auto-répartition, optimisation des routes, modernisation des modes de paiement, gestion en ligne des réservations, géolocalisation des véhicules en temps réel, accès aux réseaux des autres services pour faciliter l'interconnexion, la gestion de la flotte de véhicules pour les organisations

concernées, les rapports statistiques sur l'ensemble de l'activité de l'organisation;

**CONSIDÉRANT QUE** six (6) MRC de la région de l'Estrie sont favorables à une action conjointe, car il est nécessaire de travailler en collaboration en fusionnant les efforts de tous pour s'assurer d'un réel réseau de mobilité pour nos citoyens et citoyennes;

**CONSIDÉRANT QUE** la concertation et le partenariat sont essentiels pour consolider nos services et réduire des coûts causés par des doublages de trajets dans différents territoires de MRC et qu'une démarche régionale est essentielle pour assurer le partage d'information et permettre l'interconnexion;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande d'aide financière provenant de plusieurs organisations de transport de la même région administrative démontre l'importance accordée par les MRC à la mise en réseau et l'interconnexion des offres;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de la démarche régionale pour le territoire de l'Estrie le projet d'acquisition et sa justification a été déposé, ainsi que le calendrier de réalisation avec les résultats attendus et que le cadre financier spécifique à la MRC du Haut-Saint-François est joint en annexe;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Richard Tanguay, **IL EST RÉSOLU**

**QUE** la MRC du Haut-Saint-François demande une subvention de 100 000 \$ au Ministère des Transports du Québec dans le cadre du projet en titre et elle allouera un budget de 33 333 \$ provenant du budget dédié au transport collectif.

**ADOPTÉE**

## 12.2 PAGIEPS : politique d'investissement et processus d'analyse des projets, répartition de l'enveloppe

Dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS) un montant est confié aux MRC afin de lutter contre la pauvreté sur son territoire. La gestion de ce montant a été confiée à Solidarité HSF par la résolution 2019-01-9206 adoptée lors de la séance du conseil de la MRC de janvier dernier. Le comité travaille actuellement sur une politique d'investissement qui visera à atteindre le plus possible les objectifs en utilisant l'enveloppe disponible. Le montant annuel, et ce pour les 5 prochaines années sera établi lors de la rencontre de la TME du 4 avril prochain.

## 12.3 Démarche globale intégrée de développement :

### 12.3.1 Nouvelle structure de gouvernance (vs Collectif territorial et vs Équipe de développement des municipalités (suivi FTD-local))

Un document de réflexion est déposé concernant le projet de réforme vers une nouvelle structure de gouvernance. L'Équipe de développement du Haut-Saint-François (EDHSF) prendrait les responsabilités de l'Équipe de développement des municipalités et du Collectif territorial.



### 12.3.2 Campagne de rétention / attraction de population Ose le HAUT

Le Haut-Saint-François était représenté au Salon Priorité emploi qui se tenait au Centre de foires de Sherbrooke, le but étant d'attirer des nouveaux résidents cherchant un emploi à Sherbrooke. Le salon spécifiquement pour les emplois disponibles dans le Haut-Saint-François sera en mai prochain. Ce sont les deux premières activités dans le cadre de la campagne Ose le HAUT, avec le positionnement personnifié par Apollo. Les activités vont s'intensifier dans les mois et années à venir; le budget FDT-DGI est actuellement utilisé majoritairement à cette fin, selon une stratégie bien établie.

## 13/ Développement local

### 13.1 Lac à l'épaule TME : orientations FARR année 3, révision des priorités régionales et projet de regroupement Cantons-de-l'Est

Le FARR en est à sa 3<sup>e</sup> année et il y aura au printemps un appel de projets. Le FARR investit dans les priorités régionales identifiées par la TME. Ces priorités seront revues cet automne, en vue de la 4<sup>e</sup> année. Pour l'instant, lors du lac-à-l'épaule, la réflexion sera de bien utiliser les sommes avec des ajustements à la politique d'investissement : admissibilité, phases, impact, etc. Par exemple, une proposition qui sera débattue est à l'effet de financer des projets déjà financés, mais dont l'objectif sera atteint que s'il y a réinjection.

Il semble y avoir un souhait émis par le gouvernement provincial pour annexer les MRC de Brome-Missisquoi et Haute-Yamaska à l'Estrie. Rappelons qu'elles font déjà partie des Cantons-de-l'Est du point de vue de la région touristique. Une rencontre aura lieu la semaine prochaine entre les deux MRC concernées et les MRC de l'Estrie, en présence des directions régionales des ministères. Il faut également rappeler que plusieurs ministères et organisations travaillent déjà sur cette base territoriale. Un des enjeux sera de nous assurer que s'il y a fusion, cela impliquera l'obligation que les services et les ressources soient adaptés aussi. Une analyse neutre des avantages et des inconvénients d'une telle fusion sera réalisée.

### 14/ Comité administratif de la MRC – procès-verbal

Aucun

### 15/ Intervention du public dans la salle

Aucune intervention

### 16/ Correspondance

Sur la proposition de Johanne Delage, la correspondance est mise en filière.

### 17/ Questions diverses

#### 17.1 Transplant Québec

#### **RÉSOLUTION N° 2019-03-9269**

Sur la proposition de Lyne Boulanger, **IL EST RÉSOLU**

**QUE** la MRC du Haut-Saint-François appuie le mouvement de solidarité par des interventions de sensibilisation.

**ADOPTÉE**

17.2 Réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic (RICEMM)

Le point à été traité après le point 7.3

17.3 Marche /Cours

Le 4 mai à Saint-Isidore-de-Clifton aura lieu l'activité Marche /Cours pour le Haut. L'an dernier, plusieurs maires du HSF s'étaient réunis pour une course symbolique, on souhaite répéter l'expérience encore cette année, mais selon une formule moins exigeante physiquement.

18/ Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Richard Tanguay, la séance est levée à 21 h 20.

---

Dominic Provost  
Secrétaire-trésorier

---

Robert G. Roy, préfet